

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 107

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« bénéficiaires »

le mot :

« partenaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence : la notion de pays partenaires est désormais utilisée de préférence à celle de pays bénéficiaires de l'aide.